



CONCOURS JURIDIQUE 2020

CATÉGORIE : NOUVEL AUTEUR

La **Fondation du Barreau du Québec** est heureuse d'annoncer la tenue du Concours juridique 2020 destiné à un *nouvel auteur* et dont les règles sont les suivantes :

1. OBJET

Le présent concours vise un ouvrage qui prend la forme d'une « monographie » ou d'un « traité », est écrit par un auteur unique, en langue française ou anglaise, paru en 2019 (la date de l'achèvement d'imprimerie en faisant foi), et qui traite d'un sujet de nature juridique ou qui intéresse le droit.

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur doit être membre du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires du Québec, de la magistrature, ou être professeur d'université, étudiant inscrit à une faculté de droit (y compris les étudiants en droit notarial) ou à l'École du Barreau du Québec.

Le concours a pour but d'encourager de nouveaux auteurs; dans cet esprit, est seule admissible dans cette catégorie, la publication juridique d'un auteur sous la forme d'un des types d'ouvrages définis à l'article 1, dans la mesure où il s'agit de sa première publication à titre d'auteur unique.

Celui qui est professeur doit cumuler au plus sept ans à titre de professeur régulier depuis sa première embauche dans une université afin de se qualifier aux fins du présent concours.

Ne peut être considérée aux fins du présent concours que l'édition d'origine d'un ouvrage. Sont exclues les œuvres produites à la demande de la Fondation.

Un ouvrage déjà primé dans une catégorie ne peut en aucun cas être primé dans une autre catégorie.

3. PRIX

Un prix de 7 000 \$* sera décerné à l'auteur de l'ouvrage primé par le jury. Le prix est remis au récipiendaire par la Fondation du Barreau au moment jugé opportun par son conseil d'administration.

4. PROCÉDURE

Tout auteur, éditeur ou toute autre personne qui a obtenu le consentement écrit de l'auteur peut soumettre un ouvrage dans le cadre du concours en envoyant six (6) exemplaires au bureau du secrétariat de la Fondation.

Lesdits exemplaires demeurent la propriété de la Fondation. L'ouvrage doit être présenté dans une seule catégorie (« monographie » ou « traité » ou « nouvel auteur ») et le choix de cette catégorie doit être précisé lors de sa présentation.

Le texte original doit être présenté tel qu'il a été publié. Le nom de l'auteur, la date d'achèvement d'imprimerie ainsi que le titre de la publication doivent apparaître sur chacun des exemplaires.

5. JURY

Les ouvrages soumis sont étudiés par un jury dont les membres sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Les membres du jury non plus que les administrateurs de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature dans le cadre du présent concours.

6. SÉLECTION

Dans son appréciation des ouvrages présentés au concours, le jury utilise les critères suivants :

- intérêt du sujet
- profondeur et rigueur de l'analyse
- originalité et pérennité de la contribution juridique
- apport critique
- qualité et portée de la synthèse
- qualité et originalité du style
- clarté et rigueur de la langue.

La Fondation se réserve la faculté de ne proclamer de lauréat que lorsque la qualité des ouvrages le justifie. Sa décision est rendue dans l'année suivant la date de clôture du concours.

7. PUBLICITÉ

Le concours et ses règles sont annoncés en utilisant tous les moyens de communication à la disposition de la Fondation incluant son site web et les médias sociaux.

8. DATE DE CLÔTURE

Les six (6) exemplaires de l'article juridique doivent être envoyés par la poste au plus tard le **1er mai 2020** à l'adresse suivante :

CONCOURS JURIDIQUE 2020

Catégorie « **Nouvel auteur** »
Fondation du Barreau du Québec
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal QC H2Y 3T8

* En raison du contexte exceptionnel, le montant initial de 7 000 \$ a été ajusté à 4 000 \$.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

**FONDATION
BARREAU
DU QUÉBEC**

Tél. : 514 954-3461 • Téléc. : 514 954-3449
www.fondationdubarreau.qc.ca
infondation@barreau.qc.ca